

BELGIQUE

Mort d'une demandeuse d'asile nigériane : Amnesty International exprime sa préoccupation aux autorités belges.

Index AI : EUR 14/01/98

Amnesty International a adressé aujourd'hui (25 septembre 1998) une lettre aux autorités belges où elle se disait préoccupée par la mort de Semira Adamu. Cette demandeuse d'asile nigériane de 20 ans est décédée dans la soirée du 22 septembre à la suite d'une tentative d'expulsion forcée à l'aéroport de Bruxelles-National.

Dans sa lettre au ministre de l'Intérieur, l'Organisation :

- s'est déclarée satisfaite de l'ouverture rapide d'une enquête judiciaire, ainsi que de l'annonce de l'ouverture d'une enquête officielle concernant les deux gendarmes qui ont participé à l'opération d'expulsion, pour coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner.
- a demandé au gouvernement de coopérer en acceptant de lui fournir des copies de l'enregistrement vidéo de l'opération d'expulsion et du rapport d'autopsie complet, lorsqu'ils seront disponibles. Amnesty International a également demandé à être informée, le moment venu, des conclusions de l'enquête judiciaire sur les circonstances et les causes de l'entrée dans le coma et de la mort de Semira Adamu, et sur toute autre procédure pénale ou disciplinaire pouvant résulter de ces conclusions.
- s'est déclarée préoccupée par les allégations selon lesquelles un coussin aurait été appliqué sur la bouche de la jeune femme, gênant ainsi sa respiration. L'Organisation est également préoccupée par des déclarations émanant du ministère de l'Intérieur, qui indiquaient que cette même technique a été employée 12 fois pendant les huit premiers mois de l'année, afin de maîtriser les "expulsables" récalcitrants.
- a exhorté le gouvernement à mener une enquête approfondie et impartiale sur plusieurs autres cas présumés de mauvais traitements de la part de gendarmes lors d'expulsions, et à revoir intégralement les méthodes de contrainte employées pour maîtriser les personnes qui refusent d'être expulsées, ainsi que les formations suivies par les agents chargés de procéder aux expulsions. Amnesty International a exhorté le gouvernement à rendre publics les résultats de ces travaux. I